

II

L'Ambassadeur du Canada au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

No. 236

Washington, D.C., le 17 juin 1986

Monsieur,

J'ai l'honneur de me reporter à la Note No. 310 de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à Ottawa. La Note, datée du 3 juin 1986, propose le renouvellement, pour une période de dix ans, de l'Accord de 1976 et de l'Annexe y jointe concernant l'exploitation et la maintenance d'une zone d'essai de torpilles dans le détroit de Géorgie ainsi que l'installation et l'utilisation d'un système perfectionné de mesures acoustiques sous-marines dans le Jervis Inlet.

J'ai le plaisir de vous informer que les propositions contenues dans la note de l'Ambassade agréent au Gouvernement du Canada. Par conséquent, la Note de l'Ambassade et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constitueront, entre nos deux gouvernements, un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente.

Veillez accepter, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
ALLAN GOTLIEB

L'Honorable George P. Shultz,
Secrétaire d'État,
Washington, D.C.